

DEPARTEMENT
DE LA DROME

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 5		

Date de la convocation
30 mars 2023

Date d'affichage
30 mars 2023

Séance du 5 AVRIL 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le CINQ AVRIL

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Pierre COMBES, Maire de NYONS**

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,
M. MONPEYSSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - M. ALLÉE - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. TATONI - Mme BERGER-SABATIER - M. MOUTARD - Mme BOTTINI - Mme TAILLEUX.

Secrétaire de séance : Mme TEISSEYRE

2023 - 04 - 33

NOTE DE SYNTHESE

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2022

RAPPORTEURS : M. Thierry DAYRE / M. le Maire

Cette note a pour objet de donner les grandes lignes budgétaires qui se dégagent des comptes administratifs 2022 de la commune et des budgets primitifs 2023.

Il est immédiatement précisé que ces budgets primitifs ont été construits sur la base du fonctionnement d'une année normale en tenant compte du déroulement habituel des manifestations estivales et de l'ouverture du parc aquatique fin mai. La crise sanitaire est en effet définitivement close.

Toutefois ils ont été élaborés en tenant compte des effets de la crise énergétique déclenchée suite à la guerre en UKRAINE, qui se matérialise dès 2022 par une explosion des factures électriques et de gaz. Les dépenses à caractère général seront également impactées par la reprise soutenue de l'inflation en France.

Le budget général a été construit avec un maintien de la pression fiscale sur les contribuables locaux.

Toutefois la suppression totale de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) en 2023 fait perdre aux communes le bénéfice de ce produit fiscal. En compensation, le législateur a transféré la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties qui se cumule avec la part communale depuis 2021.

Le taux départemental de TFPB pour le département de la DRÔME était de 15,51% et s'est donc ajouté au taux communal 2020 de 18,14%, soit un taux global pour 2021 de 33,65%. Le taux est ainsi passé de 18,14 % à 33,65 % mais sans augmentation de la pression fiscale. Il reste inchangé à 33,65 % en 2023.

Ce transfert de la part départementale s'accompagne de l'exonération de 2 ans de TFPB pour les constructions nouvelles, pour lesquelles la Ville de NYONS avait voté en 1992 la suppression, mesure toujours en vigueur à ce jour.

En 2023, les communes retrouvent le pouvoir de taux sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) ainsi que sur les logements vacants.

Ce taux est maintenu pour 2023 à 19,38% au niveau de celui de 2020. En revanche, nous précisons que les logements vacants ne sont pour l'instant pas taxés à la TH sur la commune de NYONS.

Le taux de TFPNB est inchangé à 105,67% et celui de la CFE à 24,52%.

Enfin il convient de rappeler que la LFI a augmenté en 2023 les valeurs locatives de +7,1% pour les bases de TH et TF afin d'apporter des ressources complémentaires aux collectivités, confrontées à la spirale inflationniste.

BUDGET GENERAL

FICHE DE RESULTATS 2022

Les résultats de clôture 2022 font ressortir **un excédent de fonctionnement de 5 649 346,36 €** dont 982 569,19 € sont affectés à la section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement 2022 ainsi que le déficit des RAR. Ce virement est sensiblement **plus faible** que prévu (2 030 591 € budgétés) du fait de l'absence de réalisation d'un certain nombre d'investissements inscrits au BP.

L'excédent final reportable sur 2023 s'établit **donc à 4 666 777,17 €**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comptes de dépenses Vue d'ensemble

Les dépenses totales (hors virement à la section d'investissement) s'établissent à un montant prévisionnel de 9 977 700 € en 2023 contre 8 107 230 € au BP 2022 (**soit une augmentation de +23,1 %**) et 8 943 495,36 € en réalisé 2022 (**soit une augmentation de 11,6 %**).

Il est rappelé qu'une décision modificative a été votée en fin d'année 2022 afin de rajouter des crédits sur les chapitres 011 et 012, qui ont été lourdement impactés par la crise énergétique.

Nota Bene : Dans toutes les comparaisons avec le BP 2022, il est question du budget primitif **après le vote de la Décision Modificative (DM)** qui a tiré les conséquences budgétaires de la flambée des coûts de l'énergie.

On peut noter les évolutions suivantes dans les chapitres de dépenses et de recettes :

✓ Chapitre 011- (charges à caractère général)

D'une manière globale, il a été décidé d'inscrire en 2023 un chapitre 011 **en forte augmentation** par rapport au BP 2022 ainsi qu'au réalisé 2022 (+396 000€ / CA 2022).

Cette augmentation importante des charges à caractère général de +18,9 % entre 2022 et 2023 fait déjà suite à une explosion de ce chapitre entre 2021 et 2022 : il est en effet passé de 1 513 475 € en 2021 à 2 086 936 € soit une augmentation de +38% et +573 461 € en valeur. Cette évolution particulièrement défavorable s'est expliquée par 3 facteurs principaux qui avaient été anticipés dans la construction budgétaire de 2022 :

- L'envolée du prix des énergies fossiles, du fait du renouvellement du marché de l'énergie fin 2021 par le SDED pour le compte des communes adhérentes, précisément à un moment où les cours ont flambé. Les articles 60612 et 60622 ont ainsi progressé entre 2021 et 2022 de + 255 k€.
- Le retour à un programme normal d'animations et de festivités (suite à la crise sanitaire de 2020-2021), qui s'est traduit par une augmentation de 177 k€ des articles 622 et 623. Ces articles retracent les contrats divers passés par la municipalité dans le cadre de NES, FESTIVETE.... De même, augmentation de 13 k€ pour le transport urbain du fait du fonctionnement sur 12 mois de la navette.
- Quelques augmentations ciblées, notamment sur l'article « honoraires » +27 k€ afin de tenir compte d'une régularisation des actes fonciers de la commune ; et l'article 60631 (+45 k€) du fait d'une augmentation consécutive des travaux en régie.

On l'a déjà dit, nous anticipons pour 2023 une nouvelle **augmentation importante des charges à caractère général de +18,9 % soit une progression en valeur de + 396 000 €**.

Les explications sont les suivantes :

Pour le sous-chapitre 606 - Achats non stockés de matériels & de fournitures 1 353 305 € : l'inscription budgétaire augmente de 261 000 € par rapport à 2022 principalement du fait de l'explosion du prix de l'électricité et du gaz dont l'article passe de 521 k€ à 780 k€ (**+259 k€**). Compte tenu du travail interne réalisé, nous anticipons **une baisse des consommations assez significative en 2023 (éclairage public et consommations énergétiques dans les bâtiments communaux)**.

A noter également une augmentation de 10 k€ des achats de repas scolaires suite au nouveau marché avec la Cité scolaire.

Le Sous chapitre 60631 à 60631-5- Fournitures d'entretien 218500 € est stable et confirme un niveau élevé des travaux en régie réalisés par le CTM.

Le Sous chapitre 614 – Charges locatives 4 000 € : est en baisse de 8 000€ par rapport au BP 2022 du fait du paiement réalisé en 2022 de la provision sur charges au titre du ravalement de façade de l'ARLEQUIN.

Le Sous chapitre 615- Entretien et réparations 261 640 € est en progression de **+ 21 k€** par rapport au réalisé 2022 du fait notamment du nouveau contrat concernant le contrôle des poteaux d'incendie.

Le Sous chapitre 616 – Primes d'assurance : 35 700 €. Est en légère augmentation par rapport au réalisé 2022.

Le Sous chapitre 618 – Divers : 26 910 €

Il est prévu une augmentation de + 5 000 € du poste de dépenses de formation compte tenu des formations obligatoires : nouveaux membres du CST, police municipale, CACES, ...

Le Sous chapitre 622 – Rémunération d'intermédiaires & honoraires : 327 965 €

Ce poste est en augmentation de + 52 000 € par rapport au CA 2022 car quelques manifestations patrimoniales ont été revues à la baisse en 2022 ou n'ont pu se tenir (ALICOQUE).

Pour 2023, il est prévu un retour à la normale du programme d'animations et de festivités de la commune ainsi qu'une montée en puissance de la nouvelle salle de spectacles, soit une augmentation de 39 000 € de l'article 6228.

De même, il est budgété une hausse de 12 000 € des honoraires (6226) du fait des contentieux en cours et de la régularisation de plusieurs dossiers fonciers.

Le Sous chapitre 623- Publicité, Publication 81 610 € est en légère hausse de 7 000 € par rapport au réalisé 2022.

Le Sous chapitre 624- Transport de biens 157 190 € est en hausse importante de 56 915 € par rapport au CA 2022 du fait du nouveau contrat avec KEOLYS portant sur la mise en circulation du bus électrique (+51 k€) ; et de la création d'une navette estivale suite à la piétonnisation du marché en juillet et août (+6K€)

Le Sous chapitre 635 – Autres impôts & taxe : 95 200 €

Augmentation de la taxe foncière de + 8 k€ en raison de la revalorisation des valeurs locatives.

✓ **Chapitre 012- (charges de personnel) : 4 279 425 €,** soit une hausse de 8,7 % par rapport au compte administratif 2022 et une progression de + 18,8 % par rapport au réalisé 2021.

Comme pour le chapitre 011, les charges de personnel ont été en forte hausse en 2022 par rapport au réalisé 2021 (+9,3 %) pour les raisons ci-après :

- Retour à une situation normale du fonctionnement des services, ce qui a déclenché le recrutement de personnes dont les postes étaient vacants depuis la survenue de la crise sanitaire en 2020 : 2 nouveaux agents au service voirie, 1 plombier au service bâtiment et 1 technicien au BET, ce qui porte le nombre d'agents du bureau d'études à 3 techniciens.
- Création d'un nouveau poste contractuel pour l'écriture du programme PVD et ensuite l'animation de l'ORT.

Soit au final 97 ETP contre 92 en 2021.

Par rapport à 2019, l'organigramme s'est enrichi d'un responsable du service Education (2021), d'un 3^{ème} technicien au BET et d'un chargé de mission PVD (2022).

Les avancements et revalorisations de carrière du personnel, la tenue des 4 tours d'élections, ainsi que les postes de saisonniers pour cet été ont également impacté la masse salariale en 2022.

En 2023, la prévision budgétaire pour les charges de personnel est de 4 279 425 €, soit une augmentation de +342 000 € par rapport à 2022.

Cette évolution défavorable des charges de personnel s'explique par :

- L'embauche de 16 agents recenseurs (+65 k€),
- L'augmentation du point indiciaire sur l'année complète (+ 50 k€),
- La revalorisation du régime indemnitaire des personnels de catégorie C (+65 k€)
- Les avancements de carrière (+ 20 k€)
- Les nouvelles recrues ou remplacements de postes (+142 k€)

Au final, on enregistre 1,74 ETP en plus en 2023 par rapport à 2022, qui correspond notamment à 0,5 ETP pour le poste PVD, 0,5 ETP pour le poste de technicien BET et 0,84 ETP pour le poste périscolaire de SAUVE.

✓ **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

On peut lire un montant 1 315 950 € pour 2023 contre 1 357 500 € au BP 2022 après DM et 1 280 043 € en réalisé 2022.

Les principaux écarts sont les suivants :

- 653 Indemnités maire et Adjoints : + 7 k€ suite à la revalorisation du point d'indice de + 3,5 %.
- 6553 Service d'incendie : +14 000 € de cotisation par suite des décisions du CA du SDIS .
- 657363 sub de fonctionnement SPA : passage de la subvention d'équilibre au parc aquatique de 100 k€ au CA 2022 à 80 k€ compte tenu de l'augmentation substantielle des tarifs du parc aquatique en 2023.
- 65737 sub autres établissements publics locaux : baisse de 24 k€ qui correspond à la fin du reversement à l'hôpital de la subvention de l'ARS au titre du fonctionnement du centre de vaccination en 2021 et 2022/ Baisse de recettes équivalente.
- 6574 subventions de fonctionnement : maintien de l'enveloppe des subventions aux associations à 200 k€ comme au BP 2022 + 13 k€ par rapport au réalisé 2022.
- 6574-1 subventions conventionnelles +6 k€.

✓ **Chapitre 042 :** Augmentation de + 272 000€ des dotations aux amortissements en 2023 par rapport au CA 2022 qui est la résultante de la mise à jour totale du tableau des actifs.

A noter enfin la fin en 2021 de la dotation aux provisions de 25 000 € au titre de la perte de change sur les emprunts CHF.

✓ **Chapitre 66 - (charges financières)** passe de 75 168 € réalisés en 2022 à 67 000 € en 2022 du fait du profil baissier de la dette.

Emprunt de 700 k€ prévu en 2023.

✓ **Chapitre 67- Charges exceptionnelles** : chapitre stable.

✓ **Chapitre 023-Virement** à la section d'investissement : **Le virement prévisionnel de 2023 s'établit à 1 462 775 € et permet de financer une partie (environs 34%) de l'important programme d'investissements prévu cette année.**

Au final, les dépenses totales de l'exercice se chiffrent en 2023 à 11 587 827 € contre 9 926 063 € au CA 2022 soit 1 661 000 € de plus (dont 628 k€ de virement à la section d'investissement supplémentaire).

Comptes de recettes :

Les recettes de fonctionnement, hors reprise de l'excédent 2022 (4 666 777,17 €) sont en prévisionnel 2023 à 9 688 055 € soit une hausse de 455 000 € par rapport au BP 2022 **mais une baisse de 442 000 € au regard du réalisé 2022.**

✓ **Chapitre 70 - Produits des services & ventes diverses**

Ce chapitre regroupe les produits afférents aux activités de la Commune, occupation du domaine public, locations, camping-car, marchés hebdomadaires....

Après une **chute des recettes domaniales** à 245 872€ en 2020 contre 375 341 € en 2019 (-129000€) -du fait des décisions d'exonération des redevances d'occupation du DP au profit des bars/restaurants et des forains du marché (-95 000 €), on a enregistré en 2021 un rebond avec 335 243 € de produits.

En 2022, les recettes domaniales se sont établies à 380 736 € **soit un fonctionnement normal des services municipaux.**

Pour 2023, nous anticipons une progression à 403 500 € du chapitre 70 du fait notamment de la perception des recettes des forains du corso (+ 10 k€) après l'exonération de 2022.

Sous chapitre 703 – Redevance & recettes d'utilisation du domaine : 267 500 €

En augmentation de 18 000 € par rapport au réalisé 2022.

Sous chapitre 706 – Prestation de service : 122 000 € Chapitre en progression de 8 k€ en raison du retour à la normale des spectacles de NES.

Sous chapitre 708 –Autres produits : 14 000 €

Chapitre en légère baisse -2 k€.

✓ **Chapitre 72-Travaux en régie**

En augmentation de + 55 k€ par rapport au réalisé 2022 en raison d'une progression de la masse des travaux réalisés par le CTM.

✓ **Chapitre 73 - Impôts & taxes : 6 968 000 €**

Ce chapitre regroupe le produit des impôts locaux, la taxe sur l'électricité, et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

On constate en 2022 un produit réel de 6 956 399 € pour une prévision de 6 533 000 € au BP.

Cet écart de 423 k€ s'explique par une augmentation de + 216 k€ des droits de mutation à la suite d'une vitalité exceptionnelle du marché immobilier à NYONS ainsi que d'une progression de 146 k€ des taxes foncières du fait de la revalorisation importante des bases.

Pour 2023, nous établissons une prévision de recettes à 6 968 000 €, en faible progression par rapport au réalisé 2022. Toutefois la revalorisation de +7,1% des valeurs locatives (décidée en LFI pour compenser aux collectivités une partie de l'augmentation des charges liée aux tensions inflationnistes) permet une progression importante des taxes foncières qui passent de 5 645 506 € en 2022 à 5 885 000 € en 2023.

✓ **Chapitre 74 - Dotations & participations : 1 918 000 €, en baisse**

de 144 000 € par rapport à 2022. La dotation forfaitaire est stable à 980 000€ mais **par logique de prudence**, on anticipe une baisse de 33 000€ sur les autres dotations de l'Etat ; et une diminution de 52 000€ sur les compensations de fiscalité (TF et TP).

A noter que ne figure pas sur ce chapitre le remboursement par l'ARS des frais de fonctionnement du centre de vaccination -35 k €.

Enfin on reconduit à l'article 7488 une recette de 40 k€ au titre de la subvention du poste de chargé de mission PVD.

✓ **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 200.000€** en baisse de 24 000 € par rapport au réalisé 2022. Tient compte de la vacance des locaux de la DDFIP à compter de mars 2022.

✓ **Chapitre 77 - Produits exceptionnels**

En baisse de 172 k€ par rapport au réalisé 2022. Nous rappelons que nous avons perçu en 2022 une somme de 150 k€ au titre du remboursement par l'assurance du sinistre de la maison de pays. Les travaux sont inscrits en RAR.

✓ **Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions**

En baisse de 230 k€ par rapport au réalisé 2022. On a effectivement enregistré en 2022 une reprise sur provisions de 235 k€ qui acte budgétairement le solde des pertes constatées sur les 2 emprunts en CHF.

En conclusion, cette proposition budgétaire permet d'envisager de dégager **un excédent final de fonctionnement qui s'établirait à 2 767 004,98 €** grâce à la reprise de l'excédent antérieur de 4 666 777,17 €.

En revanche, si l'on ne tient compte que des dépenses (hors virement) et recettes de l'exercice, le résultat affiche pour la 1^{ère} fois un déficit d'exploitation de 289 000€, ce qui signifie que les dépenses sont supérieures aux recettes.

Les explications ont été données supra et sont liées à la flambée des chapitres des charges à caractère général et de la masse salariale.

Par ailleurs, la remise à niveau du tableau des actifs génère une progression conséquente des amortissements, qui constitue un financement complémentaire des investissements.

Enfin l'augmentation des produits fiscaux que génère la revalorisation des valeurs locatives ne couvre pas la progression des charges, ce qui crée un effet de ciseau et donc une réduction mécanique de la Capacité d'Autofinancement de la commune.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en 2023 à 8 243 456,31 € contre 7 905 650,91 € en 2022 et 4 070 562,27€ en 2021 (5 505 055 en 2020 et 7 382 000 € en 2019).

Hors déficit antérieur, RAR et remboursement du capital de la dette, les investissements programmés en 2023 **s'établissent à 3 637 015 € contre 5 102 008 € réalisés en 2022 (2 613 571 au CA 2021, 3 807 649 € en 2020 et 4 205 466 € en 2019).**

Ils prennent la forme d'investissements annuels, pluriannuels ou de fonds de concours.

Dépenses d'équipement						CUMUL
année	CA-2019	CA-2020	CA-2021	CA-2022	BP-2023	
montant	4 205 466.00 €	3 807 649.91 €	2 613 571.58 €	5 102 008.66 €	3 637 015.00 €	15 728 696.15 €

Il convient de rajouter à ce programme d'investissements les RAR en dépenses pour un montant de 3 863 254 € correspondant à des crédits 2022 reportés en 2023.

Ce programme d'investissements important correspond à la réalisation d'un certain nombre de projets inscrits dans le programme électoral :

- Fin de l'aménagement du parc arboré et de la digue : 100 k€
- Fin de l'aménagement des quartiers Maladrerie pour 355 k€.
- Lancement des études pour la réhabilitation du GS de SAUVE : 170 k€
- Réalisation des équipements sportifs : paddels, terrain multisports et réaménagement du skate parc
- Extension du local des chars pour 212 000 €
- Mise en place de bornes automatiques en centre-ville : 133 000 €

Des crédits pour la rénovation de la voirie et l'acquisition de matériels d'obstruction sont également prévus (365k€) ainsi qu'une enveloppe très conséquente pour la modernisation/renouvellement des matériels et véhicules des services (493 k€).

Des crédits d'études sont déployés pour le réaménagement du quartier de la MOCHATTE ainsi que pour la création du stade d'athlétisme.

Notons en matière de bâtiments, le lancement des travaux de rénovation du FJT (393 k€) ainsi que des crédits pour la modernisation des écoles (74 k€).

Des enveloppes budgétaires sont enfin prévues pour l'entretien et la rénovation du patrimoine bâti de la commune pour un montant de 314 k€.

Cette politique d'investissements est financée en 2023 par :

- Le prélèvement sur la section de fonctionnement de 1 610 127 € soit + de 30 % (autofinancement)
- Les subventions pour un montant de 340 000 €
- Les ressources propres de 1 730 075 € (FCTVA, Taxe d'aménagement, Amortissements)
- Un emprunt de 700 000 €.

BUDGET EAU POTABLE

L'année 2020 est marquée par la fin du mécanisme de transfert du droit à déduction de la TVA, qui nous permettait de récupérer la TVA par l'intermédiaire du concessionnaire, généralement en N+1 voir en N+2.

Par voie de conséquence, le budget de l'eau **a été ouvert en 2020 HT**, ce qui devait nous conduire à réaliser les déclarations trimestrielles auprès du service des impôts de la TVA collectée et déductible.

Toutes les opérations étaient donc être écrites HT, ce qui a été fait. Toutefois la DDFIP n'ayant pas paramétré son logiciel en conséquence, le comptable nous a demandé **exceptionnellement d'annuler toutes les écritures HT et de les repasser en TTC**. Mention en a été faite lors de la passation des bordereaux.

L'année 2021 a été **celle de la régularisation du crédit de TVA sur les 3 exercices 2018, 2019 et 2020** pour lesquelles la commune n'avait toujours pas récupéré la TVA sur les investissements. La prescription triennale a été écartée.

Fiche de résultats 2022 :

Les écritures 2022 de l'ordonnateur sont identiques à celles du comptable.

Il existe en revanche toujours un écart important sur la reprise des résultats antérieurs reportés entre les comptes administratifs et les comptes de gestion.

L'excédent de fonctionnement 2022 à reporter sur 2023 est de **76 306,33 €**, soit une augmentation de 23 k€ par rapport à la prévision.

Cet écart est principalement dû à un virement à la section d'investissement inférieur de 78 k€ à l'inscription budgétaire du fait de l'abandon du forage en grande profondeur qui n'a pas été fructueux.

PREVISIONNEL SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caract. Général	7 700.00	Recettes de fonctionnement	230 000.00
Int.emprunts & ICNE	36 439.00	quote part des subventions	17 012.00
Charges exceptionnelles	1 000.00	Excédent antérieur reporté	76 306.33
Dot.aux Amort.	84 806.00		
Virement à la section d'investissement	109 996.00		
TOTAL DEPENSES	239 941.00	TOTAL RECETTES	323 318.33
Excédent disponible	83 377.33		

Pour 2023, il est prévu un produit de surtaxe à 230 000 € HT qui correspond au volume normal de vente d'eau aux usagers. **Le montant de la surtaxe est maintenu en 2023 à 0,57 € HT/m3.**

Les prévisions en dépenses sont en nette diminution : 129 945 € contre 190 504 € au CA 2022 du fait d'une baisse de 64 k€ de la dotation aux amortissements suite à la mise à jour de l'actif. Elles tiennent également compte de la participation financière (5 k€) au titre du contrat ZRR porté par la CCBPD.

Au titre des investissements 2023 (hors R.A.R.), il est prévu :

- une somme de 50 000 € pour poursuivre les études sur la recherche en eau suite à l'abandon du forage de reconnaissance quartier LES TUILIERES.
- une somme de 30 000 € pour réaliser les études sur l'adduction du quartier ST MARTIN.
- divers travaux dont l'extension du réseau quartier des GENESTONS.
- 96 790 € de remboursement du capital de la dette

Les travaux sont financés en 2023 :

- par un virement de la section de fonctionnement de 109 996 €,
- une subvention de l'agence de l'eau au titre du contrat ZRR pour les travaux réalisés à la MALADRERIE (75 k€) et sur la DIGUE (35k€)
- et les amortissements (84 806 €).

PREVISIONNEL SECTION D'INVESTISSEMENT 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Capital emp.	96 790.00 €	Excédent Fonct capitalisé	113 480.39
Travaux	191 000.00 €	virement section de fonctionnement	109 996.00
Subvent.amort	17 012.00 €	amortissement	84 806.00
Deficit invest reporté	49 306.60 €	Subvention	110 000.00
Besoin RAR	64 173.79 €		-
TOT. DEPENSES	418 282.39 €	TOTAL RECETTES	418 282.39
Excédent disponible	-		

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'année 2020 est marquée par la fin du mécanisme de transfert du droit à déduction de la TVA, qui nous permettait de récupérer la TVA par l'intermédiaire du concessionnaire, généralement en N+1 voir en N+2.

Par voie de conséquence, le budget de l'assainissement a été ouvert en 2020 HT, ce qui devait nous conduire à réaliser les déclarations trimestrielles auprès du service des impôts de la TVA collectée et déductible.

Toutes les opérations étaient donc être écrites HT, ce qui a été fait. Toutefois la DDFIP n'ayant pas paramétré son logiciel en conséquence, le comptable nous a demandé **exceptionnellement d'annuler toutes les écritures HT et de les repasser en TTC**. Mention en a été faite lors de la passation des bordereaux.

L'année 2021 a été celle de la régularisation du crédit de TVA sur les 3 exercices 2018, 2019 et 2020 pour lesquelles la commune n'avait toujours pas récupéré la TVA sur les investissements. La prescription triennale a été écartée.

Fiche de résultats 2022 :

Les écritures 2022 de l'ordonnateur sont identiques à celles du comptable.

Il existe en revanche toujours un écart important sur la reprise des résultats antérieurs reportés entre les comptes administratifs et les comptes de gestion.

L'excédent de fonctionnement 2022 à reporter sur 2023 est de **303 732,84 €**, soit une augmentation de 222 k€ par rapport à la prévision.

Cet écart est principalement dû à un virement à la section d'investissement inférieur de 210 k€ à l'inscription budgétaire du fait du report de la mise en conformité du DO1 sur 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Charg. à caract Gén.	10 000.00	Excéd.fonct.reporté	303 732.84
Intérêts emprunts & ICNE	67 735.00	Recet.de fonction	250 000.00
Charges except.	500.00	Prime épuration	30 000.00
Dot.aux Amort.	356 765.00	Quote part subv.	56 860.00
Virement à la section d'in	16 275.00		
TOTAL DEPENSES	451 275.00	TOTAL RECETTES	640 592.84
Excédent disponible	189 317.84		

SECTION D'INVESTISSEMENT 2022			
DEPENSES		RECETTES	
Capital emprunts	115 480.00	Excdt Fonct capitalisé	138 079.49
travaux	405 700.00	Excdt invest reporté	29 950.18
		Subvention	205 000.00
amort des subv	56 860.00	amortissement	356 765.00
Besoin sur RAR	168 029.67	Virt sect fonct	16 275.00
TOTAL DEPENSES	746 069.67	TOTAL RECETTES	746 069.67

Pour 2023, il est prévu un produit de surtaxe à 250 000 € HT qui correspond au volume normal de vente d'eau assainie aux usagers. **Le montant de la surtaxe est maintenu en 2023 à 0,27 € HT/m3 et la part fixe à 25 €/logement/an.**

On inclut dans ce chapitre 10 k€ de PFAC.

Les prévisions en dépenses sont en très légère augmentation : 435 000 € contre 432 745 €, et tiennent compte de la participation financière (5 k€) au titre du contrat ZRR porté par la CCBPD.

Les écritures d'ordre 042/681 *dotations aux amortissements* sont stables.

Les travaux d'assainissement prévus pour 2023 concernent notamment :

- La mise en conformité du DO1 qui rejette par temps de pluie au-delà de ce qu'autorise la directive ERU (Eaux résiduaires Urbaines) pour un montant projeté de 257 500 €.
- Divers travaux d'assainissement dont la reprise du lotissement LES ROUVIERES et de l'antenne Impasse du collège.

Ces travaux sont financés par :

- des subventions de l'agence de l'eau (75 k€) et de l'Etat (60 k€) pour la mise en conformité du DO1,
- la dotation aux amortissements pour 356 k€
- et la subvention de l'agence de l'eau au titre du contrat ZRR pour les travaux réalisés à la MALADRERIE (70 k€).

En conséquence, le prélèvement sur la section d'exploitation sera très faible en 2023 : 16 275 € de prévu.

BUDGET PARC AQUATIQUE

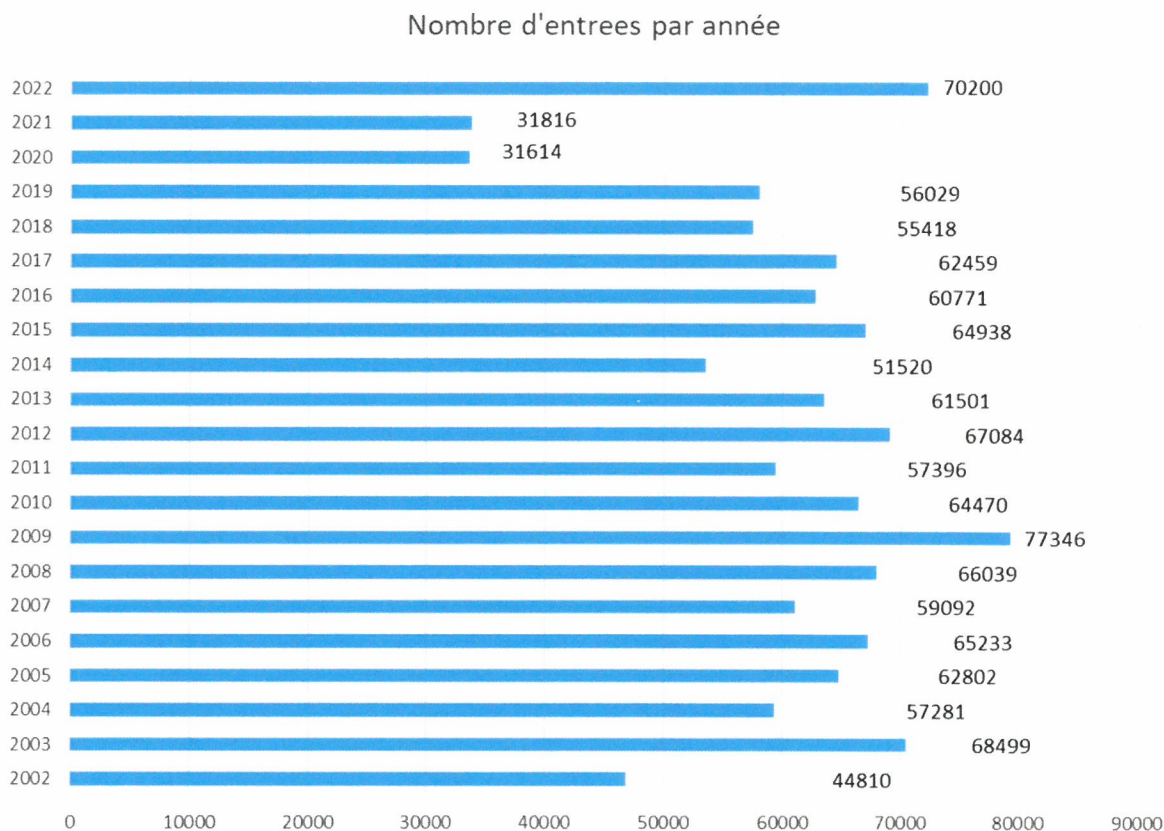
En accord avec les services de la DDFIP, l'année 2019 a été marquée par le passage de la nomenclature M4 (SPIC) à la nomenclature M14 (SPA)

De ce fait, un nouveau budget M14 « Parc aquatique » a été créé en 2019.

Il convient aussi de rappeler que la Cour Administrative d'Appel de LYON sur renvoi du Conseil d'Etat a définitivement jugé en 2022 que les opérations du parc aquatique devaient être placées hors du champ d'application de la TVA. Les conséquences sont les suivantes :

1/ la commune va bénéficier d'un remboursement intégral de la TVA versée à tort pour les années 2015 à 2022. **Toutefois, nous n'avons pas tenu compte de ce reversement (environ 200 000 €) à venir. Une décision modificative sera proposée en cours d'année.**

2/ le budget annexe du parc aquatique passé en 2023 en TTC, c'est-à-dire sans TVA.



Pour 2022, les dépenses s'établissent à 382 941,42 € HT soit une augmentation de 20 k€ par rapport au réalisé 2021. Cette évolution s'explique par une hausse de 26 k€ du chapitre 011 due notamment au versement des honoraires (15 k€) dans le cadre du contentieux sur la TVA.

Les recettes totales de l'exercice 2022 sont également en hausse (+ 35 k€ par rapport à 2021) du fait d'une saison particulièrement réussie : ainsi les droits d'entrées sont passés de 101 703 € en 2021 (année amputée par une ouverture tardive et la mise en place du pass sanitaire) à 227 604 € en 2022.

Cette augmentation très conséquente des produits propres a permis naturellement **une diminution à due proportion de la subvention d'équilibre du budget général qui passe de 230 000 € à 100 000 €.**

Pour 2023, nous anticipons une augmentation du CA (**qui passe aussi en TTC**) de +33 k€ du fait de la hausse des tarifs qui sera proposée au conseil municipal. Le CA est estimé à 260 000 € TTC avec le maintien d'une FMI à 1200 personnes. De ce fait, la subvention d'équilibre versée par le budget général **s'établit à 80 000 €.**

Malgré le passage en TTC, les dépenses de fonctionnement sont en nette baisse, du fait notamment de charges exceptionnelles qui ont pesé sur l'exercice 2022 (-15 k€). **Le total des dépenses s'établit ainsi à 390 450 € TTC contre 382 941,42 € HT en 2022.**

En 2023, nous poursuivons le recours à un prestataire extérieur pour le traitement de l'eau (20 k€) et anticipons paradoxalement une baisse technique des coûts d'énergie (-6 k€). La masse salariale est stabilisée à 170 000 k€.

Un virement de 40 000 € sert à financer la mise en conformité de l'armoire électrique et l'achat de quelques matériels d'exploitation

statut des agents	2019		2020		2021		2022		2023 (BP)	
	Nbre en ETP	Montant Chargé	Nbre en ETP	Montant Chargé	Nbre en ETP	Montant Chargé	Nbre en ETP	Montant Chargé	Nbre en ETP	Montant Chargé
Responsable	0.4	17 704.00 €	0.89	35 748.49 €	0.99	40 079.09 €	1	40 850.15 €	1	41 700.00 €
Adjoint	0.54	18 738.86 €	0.4	13 155.79 €	0.44	16 616.50 €	0.49	17 191.78 €	0.49	17 500.00 €
Accueil	0.57	14 316.30 €	0.4	11 297.04 €	0.82	24 519.60 €	0.48	15 565.67 €	0.48	15 600.00 €
Techniques	1.38	35 573.99 €	1.12	33 575.07 €	1.28	37 137.94 €	1.16	39 482.47 €	1.16	39 500.00 €
Maîtres Nageurs	1.99	56 503.53 €	1.02	32 920.60 €	1.39	45 548.66 €	1.57	55 668.66 €	1.57	56 000.00 €
TOTAL GL	4.88	142 836.68 €	3.83	126 696.99 €	4.92	163 901.79 €	4.70	168 758.73 €	4.7	170 300.00 €

Monsieur le Maire s'est retiré et ne participe pas aux votes.

1 / APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION DU BUDGET GENERAL & DES BUDGETS ANNEXES 2022

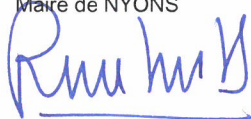
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Budget Général - Compte Administratif 2022 - Compte de Gestion du Receveur	28	0	0
Budget Annexe Eau Potable - Compte Administratif 2022 - Compte de Gestion du Receveur	28	0	0
Budget Annexe Assainissement Collectif - Compte Administratif 2022 - Compte de Gestion du Receveur	28	0	0
Budget Annexe Parc Aquatique - Compte Administratif 2022 - Compte de Gestion du Receveur	28	0	0
Budget Annexe ZAC du Grand Tilleul - Compte Administratif 2022 - Compte de Gestion du Receveur	28	0	0

2 / AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET GENERAL & DES BUDGETS ANNEXES

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Budget Général	28	0	0
Budget Annexe Eau Potable	28	0	0
Budget Annexe Assainissement Collectif	28	0	0
Budget Annexe Parc Aquatique	28	0	0
Budget Annexe ZAC du Grand Tilleul	28	0	0

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS




IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

Nombre de membre en exercice : 29

Nombre de membre présents : 24 (+ 5 procurations)

Nombres de suffrages exprimés : 28 (1. le Maire ne participe pas au vote)

VOTES :

Pour : 28

Contre : 0

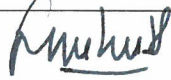
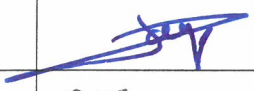
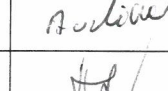
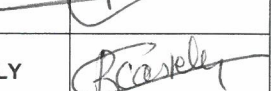
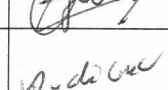
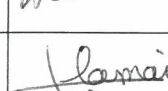
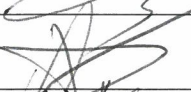
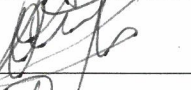
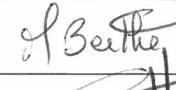
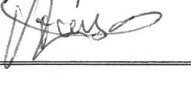
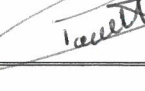
Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2023

 Présenté par M. Thierry DAYRE et cf. le Maire
 A Nyons, le 05/04/2023

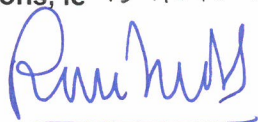
 Délibéré par l'assemblée en conseil municipal, réunie en session
 A Nyons, le 05/04/2023

Les Membres de L'assemblée délibérante :

NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures
M. COMBES		Mme BERGER-SABATIER		Mme BOTTINI	
M. DAYRE		M. GREGOIRE		Mme AUDIBERT	
Mme LAURENT		M. MONPEYSSEN		Mme MACIPE	
M. TATONI		Mme BRUN-CASTELLY		Mme BOUNIN	
Mme AMOURDEDIEU		M. MOUTARD		M. ALLEE	
M. LANTHEAUME		M. CARRERE		Mme TALLEUX	
Mme PILOZ		M. RINCK		Mme FLAMAIN	
M. ROUSSELLE		M. TEULADE		Mme TEISSEYRE	
Mme LOUPIAS		Mme BERTHE		M. VAN ZELE	
M. VIARSAC		M. CATHENOZ			

 Certifié exécutoire par M. Pierre COMBES, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 13.04.2023
 Et de la publication le 13.04.2023

A Nyons, le 13 Avril 2023




IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D

Nombre de membre en exercice : 29

Nombre de membre présents : 24 (+5 procurations)

Nombres de suffrages exprimés : 28 (1. le Maire ne participe pas au vote)

VOTES :

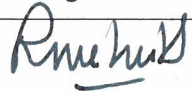
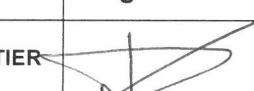
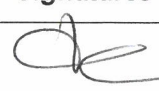
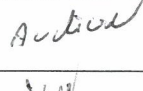
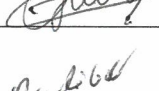
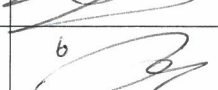
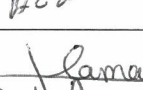
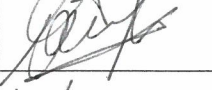
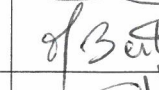
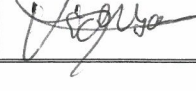
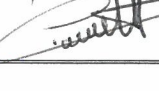
Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

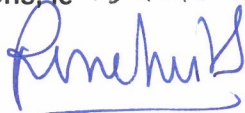
Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par M. Thierry DAYRE et J. le Maire
A Nyons, le 05/04/2023Délibéré par l'assemblée en conseil municipal, réunie en session
A Nyons, le 05/04/2023**Les Membres de L'assemblée délibérante :**

NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures
M. COMBES		Mme BERGER-SABATIER		Mme BOTTINI	
M. DAYRE		M. GREGOIRE		Mme AUDIBERT	
Mme LAURENT		M. MONPEYSSEN		Mme MACIPE	
M. TATONI		Mme BRUN-CASTELLY		Mme BOUNIN	
Mme AMOURDEDIEU		M. MOUTARD		M. ALLEE	
M. LANTHEAUME		M. CARRERE		Mme TALLEUX	
Mme PILOZ		M. RINCK		Mme FLAMAIN	
M. ROUSSELLE		M. TEULADE		Mme TEISSEYRE	
Mme LOUPIAS		Mme BERTHE		M. VAN ZELE	
M. VIARSAC		M. CATHENOZ			

Certifié exécutoire par M. Pierre COMBES, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 13 Avril 2023
 Et de la publication le 13 Avril 2023

A Nyons, le 13 Avril 2023




IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membre en exercice : 29

Nombre de membre présents : 24 (+ 5 procurations)

Nombres de suffrages exprimés : 28 (M. le Maire ne participe pas au vote)

VOTES :

Pour : 28

Contre : 0

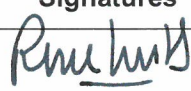
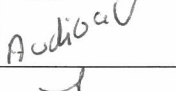
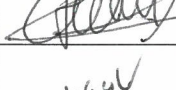
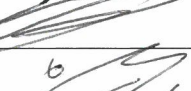
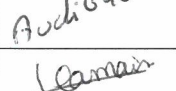
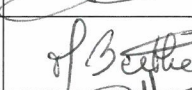
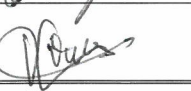
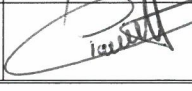
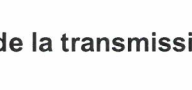
Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par M. Thierry DAYRE et M. le Maire
 A Nyons, le 05/04/2023

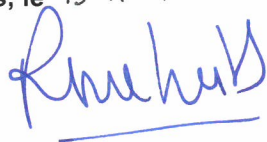
Délibéré par l'assemblée en conseil municipal, réunie en session
 A Nyons, le 05/04/2023

Les Membres de L'assemblée délibérante :

NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures
M. COMBES		Mme BERGER-SABATIER		Mme BOTTINI	
M. DAYRE		M. GREGOIRE		Mme AUDIBERT	
Mme LAURENT		M. MONPEYSSEN		Mme MACIPE	
M. TATONI		Mme BRUN-CASTELLY		Mme BOUNIN	
Mme AMOURDEDIEU		M. MOUTARD		M. ALLEE	
M. LANTHEAUME		M. CARRERE		Mme TALLEUX	
Mme PILOZ		M. RINCK		Mme FLAMAIN	
M. ROUSSELLE		M. TEULADE		Mme TEISSEYRE	
Mme LOUPIAS		Mme BERTHE		M. VAN ZELE	
M. VIARSAC		M. CATHENOZ			

Certifié exécutoire par M. Pierre COMBES, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 13 Avril 2023
 Et de la publication le 13 Avril 2023

A Nyons, le 13 Avril 2023





IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
IV
D2

Nombre de membre en exercice : 29

Nombre de membre présents : 24 (+ 5 procurations)

Nombres de suffrages exprimés : 28 (M. Le Maire ne participe pas au vote)

VOTES :

Pour : 28

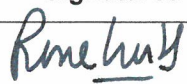
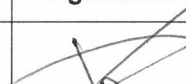
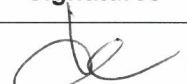
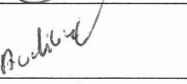
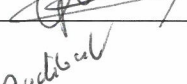
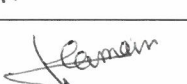
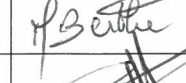
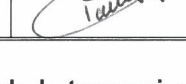
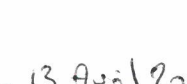
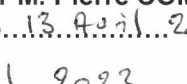
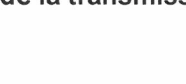
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2023

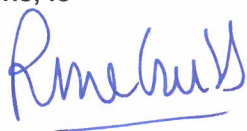
Présenté par M. Thierry DAYRE et M. Le Maire
A Nyons, le 05/04/2023Délibéré par l'assemblée en conseil municipal, réunie en session
A Nyons, le 05/04/2023

Les Membres de L'assemblée délibérante :

NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures
M. COMBES		Mme BERGER-SABATIER		Mme BOTTINI	
M. DAYRE		M. GREGOIRE		Mme AUDIBERT	
Mme LAURENT		M. MONPEYSSSEN		Mme MACIPE	
M. TATONI		Mme BRUN-CASTELLY		Mme BOUNIN	
Mme AMOURDEDIEU		M. MOUTARD		M. ALLEE	
M. LANTHEAUME		M. CARRERE		Mme TALLEUX	
Mme PILOZ		M. RINCK		Mme FLAMAIN	
M. ROUSSELLE		M. TEULADE		Mme TEISSEYRE	
Mme LOUPIAS		Mme BERTHE		M. VAN ZELE	
M. VIARSAC		M. CATHENOZ			

 Certifié exécutoire par M. Pierre COMBES, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 13 Avril 2023
 Et de la publication le 13 Avril 2023

A Nyons, le 13 Avril 2023




IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

D

Nombre de membre en exercice : 29

Nombre de membre présents : 24 (+ 5 procurations)

Nombres de suffrages exprimés : 28 (cf. le maire ne participe pas au vote)

VOTES :

Pour : 28

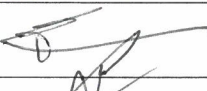
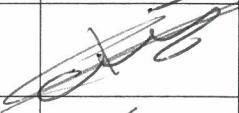
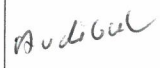
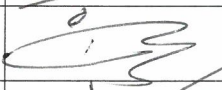
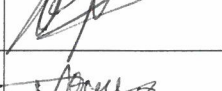
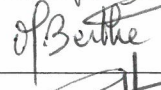
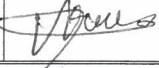
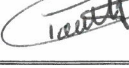
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par M. Thierry DAYRE et cf. le maire
A Nyons, le 05/04/2023Délibéré par l'assemblée en conseil municipal, réunie en session
A Nyons, le 05/04/2023

Les Membres de L'assemblée délibérante :

NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures
M. COMBES		Mme BERGER-SABATIER		Mme BOTTINI	
M. DAYRE		M. GREGOIRE		Mme AUDIBERT	
Mme LAURENT		M. MONPEYSSEN		Mme MACIPE	
M. TATONI		Mme BRUN-CASTELLY		Mme BOUNIN	
Mme AMOURDEDIEU		M. MOUTARD		M. ALLÉE	
M. LANTHEAUME		M. CARRERE		Mme TALLEUX	
Mme PILOZ		M. RINCK		Mme FLAMAIN	
M. ROUSSELLE		M. TEULADE		Mme TEISSEYRE	
Mme LOUPIAS		Mme BERTHE		M. VAN ZELE	
M. VIARSAC		M. CATHENOZ			

Certifié exécutoire par M. Pierre COMBES, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 13 Avril 2023
Et de la publication le 13 Avril 2023

A Nyons, le 13 Avril 2023

